****

**Section Sénégalaise de TRANSPAENCY INTERNATIONAL**

**Déclaration de la section Forum Civil de RANEROU relative à l’incident environnemental concernant les Gazelles ORYX.**

A l’instar de la majorité des Sénégalais, le Forum Civil, section RANEROU est choqué par les conditions qui ont conduit à la fin tragique d’ORYX, espèce mondialement protégée et réintroduite dans la région naturelle du Ferlo, réserve mondiale de la biosphère.

L’enclos de Katané qui les abrite, créé en 2002, a pour objectif l’adaptation et l’acclimatation de la faune, la protection d’espèces en voie de disparition au Sénégal avec l’appui de pays comme la France, Israël et l’Espagne.

En 2003, 08 oryx ont été introduits pour repeuplement. De nos jours, le parc compte plus de 500 sujets suscitant convoitises et prélèvements criminels d’animaux pour satisfaire des besoins privés très éloignés des motivations et de la raison d’être dudit parc.

Déjà, en Juillet 2019, un post sur Facebook d’un agent du parc fustigeant le braconnage des espèces protégés avait fini d’agacer sa hiérarchie. Aujourd’hui, en Juillet 2020, un scandale sans précèdent éclate, le lanceur d’alerte n’avait pas été écouté.

Ainsi, le Forum Civil, section RANEROU interpelle les autorités en charge de la gouvernance du secteur sur les conditions dans lesquelles l’incident environnemental a été perpétré notamment les acteurs concernés, le nombre exact d’ORYX prélevés de leur zone de confort primaire pour être transféré ailleurs, sans oublier les conditions et les lieux de leur transfert.

**Enfin, le Forum Civil, section RANEROU,**

* Interpelle l’ONU-Environnement et l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), en tant gérant de la liste rouge des espèces menacés, le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM), en tant qu’organe chargée de financer la conservation de la biodiversité, et le Secrétariat de la Convention sur le Commerce international des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES), assuré par l’ONU-E sur leurs responsabilités de s’assurer du suivi par les Etats de leurs engagements internationaux ;
* Demande à l’Etat du Sénégal la publication de tous les protocoles concernés par le transfèrement des Gazelles ORYX pour en apprécier la validité et la régularité ;
* Encourage les Collectivités territoriales (communes et département) concernées à saisir la justice en vertu de l’article 107 du Code de l’environnement ;
* Appelle les citoyens à plus de vigilance sur la qualité de la gouvernance des territoires et à plus d’exigence dans la reddition des comptes

Fait à RANEROU, le 19 juillet 2020

Pour toute information : 70 729 39 99/77 543 75 41